

Mai 2019 - N° 19

Maux **en** mots

Journal de la section SUDCT 42 du Conseil Départemental de la Loire

Sortie Parking Arcole PVS-DSI, un jour de visite ministérielle.....



« Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres »

Nelson Mandela (1918-2013)

Solidaires
Sud
Collectivités Territoriales

Syndicat Solidaires SUD CT 42
3 rue Charles de Gaulle 42000 SAINT ETIENNE
04.77.49.90.86 - 07.84.91.91.05
syndicat.sud@loire.fr
<https://sudct42.blog4ever.com>

Sommaire:

Pages 2 : Edito

Page 3 : Courrier d'électeur

Page 4 et 5 : (Sur)vie des services

Pages 6 : Tout ce que la DRH ne vous dira pas !

Page 7 : Handicap

Page 8 et 9 : Qu'est ce qu'il foot à Sud ?

Page 10 : Paul et Mic !

Page 11 : Le saviez-vous ?

Page 12 et 13 : Culture géniale

Page 14 : Mutuelle

Page 15 : Temps de travail

Page 16 et 17 : Ticket Chic et Choc

Page 18 : Orange Mécanique

Page 19 : Maison à vendre

Page 20 et 21 : Le rire jaune

Page 22 : Département cool !

Page 23 : Notre section

Page 24 et 25 : La FP selon Macron

Page 26 : Affaire DRH

Page 27 : A la Cantine

Page 28 : Photo insolite, consommation et adhésion



Edito

*« Même la plus rapide des vagues
n'emportera jamais le plus lent des songes »*

« Maux en Mots, le retour... »

Les élections sont passées, les locaux syndicaux se sont vidés. Mais c'est, semble-t-il, une habitude... La fourmilière sera de retour dans 4 ans.

Pour SUDCT42, nous continuons notre chemin :

- Notre seconde attaque, au Tribunal Administratif, cette fois en faveur des Assistants Familiaux (référé en annulation des élections CCPD) devrait voir son épilogue, ce mois ci, avec son lot de surprise(s) courant juin,
- Nos enquêtes administratives (MDL Montbrison et Cellule ATES) ayant été rejetées par l'Administration, nous avons porté à la connaissance du CHSCT, les dysfonctionnements managériaux de la Médiathèque, et des actions de concertation et de corrections sont en cours par l'Administration.
- Quant à la Cellule ATES, puisque même notre enquête CHSCT n'a (toujours) pas été mise en œuvre, malgré l'obligation légale, le sondage effectué en mars 2019 auprès des 460 ATTEE a remporté un gros succès en termes de réponses. C'est bien la première fois qu'une enquête syndicale a un retour aussi important. Nous reviendrons avec nos conclusions pour un CT ou CHSCT exceptionnel.
- Une autre enquête auprès des Assistants Familiaux leur a été envoyée (480 lettres) en avril 2019, et déjà, nous avons, chaque jour, des réponses dans notre boîte aux lettres.

Ce Maux en Mots est double (28 pages), puisque le n°18 date de septembre 2018, dernière communication officielle avant les élections. Ce numéro est peut être plus sérieux que les précédents, on le reconnaît volontiers, mais infos, humour et dérision restent notre leitmotiv. Et puis comme d'habitude, rien n'est inventé... Le Département, les directions et agents sont nos fournisseurs officiels d'idées, thèmes ou encore sujets de fond, qu'ils en soient remerciés !!!

Florent Tachet, secrétaire section SUDCT42

Syndicat Solidaires SUD CT 42

3 rue Charles de Gaulle 42000 SAINT ETIENNE

04.77.49.90.86 - 07.84.91.91.05 - <https://sudct42.blog4ever.com>

Courrier d'électeur :

De : xxxxxxxxxxxxxxxxx

Envoyé : vendredi 3 mai 2019 10:07

À : SYNDICAT SUD <SYNDICATSUD@loire.fr>

Objet : clin d'oeil

Par un de ces curieux hasards de communication, on trouve sur la page d'accueil intranet deux « portraits » distincts de cadre (PAEE et MLA).

Jusqu'ici rien de bien réjouissant, excepté que l'un et l'autre se font le relais d'une même citation (originalité où es-tu ?) « **là où il y a une volonté il y a un chemin** » tout en n'étant pas d'accord sur l'auteur de cette phrase, Churchill pour l'un, Guillaume d'Orange pour l'autre...

Peu importe qui a raison, je me permettrai juste un ajout personnel inspiré de leurs réflexions : au Département, face aux solutions, on trouve toujours des problèmes !

Bonne journée

Cher lecteur,

Effectivement, après vérification, il y a bien ces 2 citations sur l'Intranet (voir ci-dessous)

Peut-être que dans le « guide du parfait encadrant qui prend ses fonctions », la phrase doit être sur la couverture. Après recherche, côté SUDCT42, on trouve :

« Là ou il y a une volonté il y a un chemin » - Vladimir Ilitch Oulianov, dit Lénine

Mais, il y a toujours un mais avec nous, cette citation est aussi attribuée à :

- ◆ Martin Luther King
- ◆ Antoine de St Exupéry
- ◆ Jean Jaurès.....

Pour mettre tout le monde d'accord, on retrouve cette expression, présentée comme un proverbe, dans un essai écrit en 1822 par un certain William Hazlitt

<http://monportail.cg42.intra/motamot/Pages/emmanuelle-teyssier-nouvelle-force-vive-au-paae.aspx>

UNE DEVISE
« là où il y a une volonté,
il y a un chemin »
de Guillaume d'Orange

<http://monportail.cg42.intra/motamot/Pages/pierre-yves-delorme-nouveau-directeur.aspx>

Un mot pour conclure ?

« Une citation de Winston Churchill qui m'inspire : « Partout où il y a une volonté, il y a un chemin ». Cela résume bien mon engagement au Département. Je suis plein de volonté et d'optimisme : nous trouverons le chemin. »

La croisière s'amuse.... La croisière abuse !!!!!

SUDCT42 soutient sans faille le CGAS, les permanents et les bénévoles qui font un super boulot, mais un point nous oppose : « les voyages courts et longs courriers »

Lors du dernier Conseil d'Administration (CA du 16/04/19) du CGAS, SUDCT42 une fois de plus, s'est insurgé sur la notion « d'action sociale », comme son nom l'indique, tel est en tout cas notre vision de son rôle.

Faire un voyage en Inde où plus de 90.000€ ont été engagés pour 330 agents sur 2050 adhérents...soit 16% de ceux-ci... Ou organiser une croisière en 2020 pour la même somme.... Alors que cette somme, c'est quasiment 45€ par adhérent qui ne seront pas affectés au social !

Le rôle social du CGAS est-il de permettre à certains de bénéficier et parfois cumuler avec la participation aux « vacances » ? Oui, des agents peuvent parfois obtenir près de 600€ du CGAS sur son propre nom, tout en cumulant l'aide pour le reste de la famille.... Une famille qui part à 4 sur un grand voyage cumule 1500€ d'aides sur l'année entre la subvention au voyage et aux vacances....

Comme SUDCT42, 3 autres OS ont voté contre ces grands voyages (CGT, UNSA et CFDT), FO s'est abstenu et la CGC-CFE, quant à elle, était absente lors de cette réunion. Les élus départementaux se sont abstenus, pourtant porteurs de l'Agenda 21, quand on sait qu'un paquebot de croisière émet des particules fines équivalentes à un million de véhicule diesel par jour*.

A l'heure de la fiscalisation à outrance des citoyens pollueurs qui se rendent au travail (cf gilet Jaune 17/11/2018), les paquebots et les avions aux carburants hors taxes (depuis 1945) ont le soutien du CGAS (et peut-être de certains agents), mais pas de vos représentants du personnel SUDCT42.

Cet argent peut être affecté différemment, notamment sur les tickets restaurants généralisés ou la mutuelle, ou alors on nous mène vraiment en bateau ?

*sources :

France Info - Avril 2019

Actu Nautique - Novembre 2018 : <http://www.actunautique.com/2017/07/un-paquebot-de-croisiere-emet-autant-de-particules-fines-qu-un-million-de-voitures.html>

Sondages SUDCT42

Sondages « ATEES » et « Assistants Familiaux »

SUDCT42 a lancé un programme de sondages auprès de certains métiers ou catégorie d'agents.

En Mars 2019, nous avons questionné les agents des collèges. Nous avons reçu par retour de courrier 65 réponses pour 460 agents des collèges publics, et c'est un bon taux, dans les normes retenues pour ce type de consultation. Le dépouillement est en cours, une première partie a été extraite pour le CA du CGAS, le reste nous permettra de demander un Comité Technique ou un CHSCT spécifique ATTEE (ex ATEES).

En Avril 2019, 480 questionnaires ont été adressés aux assistants familiaux en partenariat avec la CGT, nous avons commencé à recevoir plusieurs dizaines de lettres.

Dans l'ensemble, nous posons de nombreuses questions, notamment, sur :

- Leur ressenti
- Le sens de leur travail
- La considération de la hiérarchie,
- Les pratiques professionnelles....

Ces questionnaires ont aussi permis à des agents de s'exprimer librement sur de multiples sujets, qui, jusqu'alors n'osaient pas forcément le faire. Malgré la proposition d'anonymat, beaucoup de sondages sont revenus avec les noms et coordonnées des agents. Un gage de confiance pour les élu-e-s du personnel, et les représentant-e-s que nous sommes.

QUESTIONNAIRE
A L'INTENTION DES ASSISTANTS FAMILIAUX
SALARIE(S) DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



DJENNADI KAMEL
06 10 87 00 31

MINTRONE FRANCOISE
06 50 45 34 25



QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES AGENTS DES COLLEGES ATEE /ATES EM2R COMPRIS

Cher assistant(e) familial(e),

Les syndicats SUDCT42 et CGT en inter-syndicale par l'intermédiaire de vos élus assistants familiaux en CT, CCPC et CCPD
KAMEL DJENNADI et MINTRONE FRANCOISE mettent en place un questionnaire qui a pour but de mieux connaître vos pratiques professionnelles.

Ce questionnaire sera uniquement exploité dans le cadre syndical pour les enquêtes (administrative, CHSCT) en cours.

Ce questionnaire a pour but de faire le point sur les conditions de travail et faire remonter les dysfonctionnements actuels pour faire évoluer les pratiques.

Si vous souhaitez que nous procédions à une enquête personnalisée sur votre Direction ou Service, n'hésitez pas à nous solliciter.

Vos élu-e-s en Comité Technique et représentant-e-s en CHSCT

Tout ce que la DRH ne vous dira pas!

Arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités de détermination du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 en cas de restructuration de service

Cet arrêté prévoit que le montant de l'indemnité de départ volontaire est égal à un douzième de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de la demande de démission multiplié par le nombre d'années échues de service effectif dans l'administration, dans la limite de vingt-quatre fois un douzième de sa rémunération brute annuelle.

Arrêté du 26 février 2019 fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008

L'arrêté fixe les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008. Le montant forfaitaire de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint est fixé à 7 000 euros. Le montant de la prime de restructuration de service attribuée aux agents dont la mutation a entraîné un changement de résidence administrative est composé d'un montant en fonction de la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative ainsi qu'un montant en fonction de la situation personnelle de l'agent.

Arrêté du 11 mars 2019 fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les bénéficiaires de traitements et salaires optant pour le régime des frais réels déductibles

Cet arrêté fait suite à l'annonce du Premier ministre ayant annoncé une revalorisation du barème des indemnités kilométriques pour les moins de 3 à 4 cheveux fiscaux, ce qui n'avait pas été fait depuis 2015.

Refus de renouveler un CDD et droit aux allocations chômage

Cour de cassation Chambre sociale, 16 janvier 2019, n°17-11.975

Le salarié refusant le renouvellement de son CDD doit être considéré comme ayant été involontairement privé d'emploi et doit pouvoir bénéficier, à ce titre, des allocations chômage.

Accès aux documents administratifs

Conseil d'Etat, 18 mars 2019, Ministre de l'économie et des finances c/M. A..., n° 403465, A.

Un protocole transactionnel conclu par l'administration afin de prévenir ou d'éteindre un litige relevant de la compétence de la juridiction administrative présente le caractère d'un document administratif communicable dans les conditions définies par les dispositions des articles L. 300-1 à L. 311-2 et du f) du 2° de l'article L. 311-5 du CRPA.

Spécial Handicap

Arrêté du 15 février 2019 fixant les modalités d'appréciation d'une situation de handicap donnant lieu à l'attribution de droits sans limitation de durée prévue par l'article R. 241-15 du code de l'action sociale et des familles et par l'article R. 821-5 du code de la sécurité sociale

Cet arrêt fixe les modalités d'appréciation d'une situation de handicap donnant lieu à l'attribution de droits sans limitation de durée prévue par l'article R. 241-15 du code de l'action sociale et des familles et par l'article R. 821-5 du code de la sécurité sociale. Il s'agit d'un texte d'application du décret n° 2018-1222 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures de simplification dans le champ du handicap.

Le texte précise les critères d'attribution de droits sans limitation de durée pour certaines prestations destinées aux personnes handicapées. L'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles définit le handicap comme « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ». A ce titre, toute personne handicapée, quel que soit son type de handicap (physique, cognitif, psychique, etc.), qui remplit les critères définis par le présent arrêté peut bénéficier de l'attribution de droits sans limitation de durée pour les prestations suivantes : l'allocation aux adultes handicapés mentionnée à l'article L. 821-1 du code de sécurité sociale et la carte mobilité inclusion comportant la mention « *invalidité* » prévue au 1° du I de l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

(Cité du Design 2019)

C'est l'évaluation individualisée de la situation de chaque demandeur qui doit permettre de vérifier s'il est possible de lui attribuer ces droits sans limitation de durée. Pour bénéficier de cette attribution, deux critères doivent être remplis au moment de la décision : les limitations d'activités ou restrictions de participation sociale ne doivent pas être susceptibles d'évolution favorable à long terme et le taux d'incapacité permanente doit être supérieur ou égal à 80 %. Pour rappel le guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées figurant en annexe 2-4 du code de l'action sociale et des familles prévoit qu'un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 % correspond à des troubles graves entraînant une entrave majeure dans la vie quotidienne de la personne avec une atteinte de son autonomie individuelle. Cette autonomie individuelle est définie comme l'ensemble des actions que doit mettre en œuvre une personne, vis-à-vis d'elle-même, dans la vie quotidienne. Dès lors qu'elle doit être aidée totalement ou partiellement, ou surveillée dans leur accomplissement, ou ne les assure qu'avec les plus grandes difficultés, le taux de 80 % est atteint. C'est également le cas lorsqu'il y a déficience sévère avec abolition d'une fonction.



L'attribution de droits sans limitation de durée intervient à l'occasion du réexamen de la situation des droits arrivés à échéance. Aucune nouvelle demande n'est donc nécessaire lorsque des droits sont en cours.



Qu'est ce qu'ils foot à *SUD*?

Oui le BURN OUT existe !

Le 15/03/19, SUDCT42 vous informait d'une conférence gratuite sur ce sujet à la MJC de Montrond-les-Bains. Quelques agents de la Collectivité ont répondu à la proposition.

L'approche, via un sophrologue, permet de comprendre les mécanismes insidieux qui relèvent effectivement d'un lien de cause à effet du travail, du management, des organisations, de la perte de sens....

Au Département de la Loire, il semblerait que ce sujet va redevenir une priorité, alors qu'un travail intéressant de la DRH, via un comité de pilotage (en 2017) avait totalement avorté, certainement par des DGA de l'époque complètement hermétiques à ces notions, et ce, malgré un engagement et une volonté (sincère) du DGS.

Lors de notre réunion de section du 30/04/19, délocalisée à Montbrison, nous avons fait intervenir pour nos adhérents ce sophrologue et conférencier. A chaque réunion avec nos adhérents, nous essayons de faire une intervention qui nous sort du quotidien syndical. Précédemment, nous avons eu un débat, très appréciée, sur le « revenu universel » ou « revenu de base ».

● Brice Jutier propose d'autres conférences sur le Burn Out (prochainement à Saint-Galmier) mais aussi sur les troubles du sommeil (<http://bricejutier.fr/>)

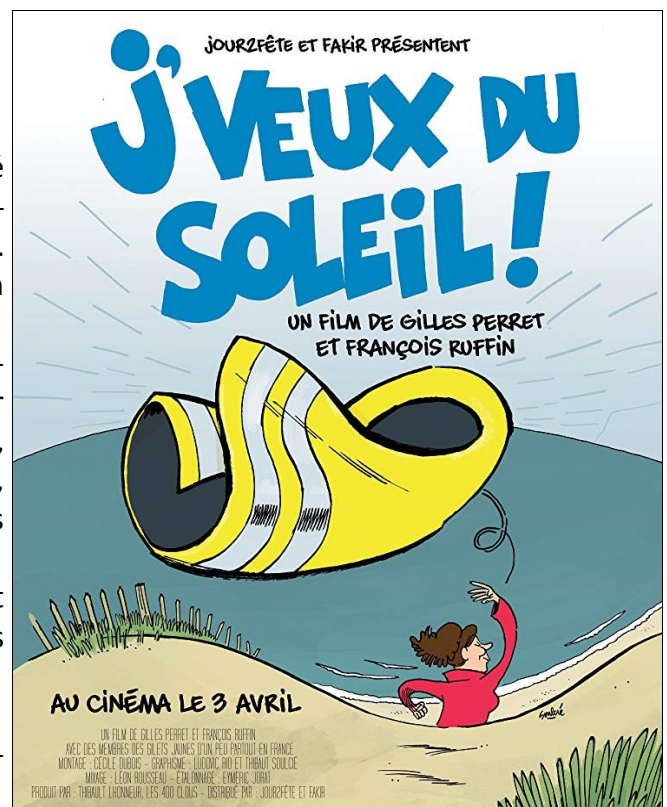
J'veux (aussi) du Soleil par SUDCT42

La section SUDCT42 a invité 20 agents de la Collectivité au Méliès le 28/03/19 pour aller voir, en avant-première, le film « j'veux du soleil » de F. Ruffin. Fresque humaine sur la vie des Gilets Jaunes au sein des ronds-points.

Ce film met en avant les difficultés des Français confrontés à la précarité au quotidien. On ne peut rester insensible à ces tranches de vie, ces Marie, Christophe, Daniel, Gilles ou encore Karine, auprès de qui demain, nous pourrions ajouter nos prénoms ou celui de nos proches.

Alors que les médias et le gouvernement nous parlent en milliards, chaque jour, des millions de français comptent leurs euros !

Nous aussi, à SUDCT42, on aimerait bien un peu de soleil pour tous.





Qu'est ce qu'ils foot à *SUD*?

La CCP C et les Ass. Fam.

SUDCT42 a demandé, le 10 décembre 2018, suite au résultat des élections professionnelles où notre liste SUDCT42/CGT a obtenu 5 élu-e-s sur 6, la suspension de toutes les procédures de licenciement de contractuels C et notamment des Assistants Familiaux.

Mr le Directeur général des services (DGS) a accédé à notre demande, rapidement, en instaurant une forme de principe de précaution (par rapport aux recours possibles) et a ainsi mis en place un moratoire.

C'était sans compter sur l'ingéniosité de la Direction Enfance et Famille qui a tenté de contourner la situation, en continuant de pratiquer les mesures de licenciement (3 bloquées par SUDCT42 à ce jour). La décision de licencier doit passer devant cette commission qui siègera le 07/06/19 pour la première fois, avec en amont la mise en place du processus de licenciement via le règlement intérieur qui reste à rédiger....

Ce 25 Avril 2019, nous avons encore traité un dossier avec un licenciement prévu le 05/06/19, après les 2 mois de préavis mais 2 jours avant la dite commission... La procédure a commencé le 13/12/2018, mais s'est poursuivie malgré la position du DGS !

● **La nouvelle entorse en cours, est de demander aux Assistants Familiaux de démissionner pour contourner le problème (la loi !) avec le risque de ne pas être indemnisé par Pôle Emploi. CQFD**

● =====

Attaque CCPD : Syndicat SUDCT42 vs CD42

(En direct du Tribunal Administratif de Lyon ce 07/05/19)

Le syndicat SUDCT42, avec la CGT, a attaqué le Département de la Loire au sujet de l'élection à la CCPD*, où sont électeurs les Assistants Familiaux et les Assistants Maternels de la Loire.

Au sein de cette commission, SUDCT42-CGT a 2 élu-e-s, et la CFDT, 3 élues totalement fictives. En effet, en 3 séances, seuls nos élus siègent, ce qui permet d'attendre le quorum en séance.

Chronologie de la procédure :

- ◆ Saisine du TA de Lyon par SUDCT42
- ◆ Mémoire 1 en réponse du CD42
- ◆ Mémoire en réplique de SUDCT42
- ◆ Mémoire 2 en réponse du CD42
- ◆ Audience, le 07/05/19
- ◆ Délibéré en cours
- ◆ Jugement, juin 2019

*CCPD : Commission Consultative Paritaire Départementale



Rubrique Paul et Mic !

Le mur du son

En avril 2013, nous découvrons le mur des cons du syndicat de la magistrature (site Atlantico), et là le Département propose aux agents, via la communication interne, de faire aussi un mur en avril 2019 avec le portrait des agents intégrant le site Paul Petit. Nous l'appellerons le « mur du son » (et de l'avoine ?), tant la collectivité est sourde aux demandes des agents intégrant le nouveau site de la rue Paul Petit (PAEE et PADD).

La critique est facile de notre part, mais les agents concernés le savent bien, où est passée la concertation interne tant le décalage entre ce qu'ils ont fait remonter comme demande, ce que la hiérarchie a pris en compte, ce que la DBMG a proposé et ce que la Collectivité a validé.

Des problématiques de répartition d'espace, comme d'habitude, plus on est au sommet de l'organigramme, plus le besoin d'espace se fait sentir (c'est le cas dans tous les projets de déménagement). Et oui un Directeur a besoin de 30m², pour un temps de présence faible, du fait des réunions à l'extérieur, alors que des agents sont à 2 dans un espace de 15m² pour un temps de présence fort, car sédentaire, sans compter les piliers au milieu des bureaux....

Un site avec 250 personnes et une pseudo cantine à 76 places (projet à priori retenu, ça risque d'être serré), « pseudo » car ce n'est qu'une salle de convivialité.

● Une desserte locale en bus inexistante, alors que ce fut l'une des premières demandes de notre organisation syndicale auprès de l' élu départemental, 3^{ème} vice-président en charge du patrimoine mobilier et immobilier au CD42 mais aussi 1^{er} vice-président à Saint-Etienne Métropole (SEM). Demande bien entendu non entendu.... Quand le bruyant « mur du son » cache le murmure des son....dages !

Notre drame du pari

« Face à l'ampleur de l'incendie qui a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris, le président du Département de la Loire a promis lundi 15 avril une aide exceptionnelle de la collectivité pour contribuer à la rénovation du monument parisien » Tel est le communiqué sur la page de www.loire.fr.



Sans vraiment connaître la somme destinée, c'est vrai qu'avec plus d'un milliard d'euros de dons à ce jour, feu la toiture de la cathédrale attend avec impatience le soutien ligérien.

Impossible de trouver « 3 francs six sous » pour augmenter les ratios d'avancement des carrières des agents de la Collectivité, ou encore pour donner la prime « Macron » du 10 décembre 2018 comme de nombreuses collectivités viennent de le faire.... Ce n'est pas faute d'avoir demandé par courrier, au Président, de faire un geste..... Mais budgétairement, ce n'est pas possible !

Nos élus de la majorité ont leurs priorités, et Dieu seul les connaît

Par contre, on apprend que finalement, touché par la grâce (surtout à sa gauche dans la salle du Conseil), il n'est plus question de verser les 50.000€ envisagés par le Président mais de donner du bois de la forêt de Lespinasse.... Finalement, ce sera, et c'est une bonne chose, des concerts de la Maîtrise de la Loire organisés au profit de l'acquisition d'instrument notamment pour « l'école maïtrisienne de Notre Dame » et du patrimoine ligérien.

Le saviez-vous?

Les petits détails du quotidien

A SUD, lorsque l'on constate une aberration, on aime bien revêtir le costume de lanceur d'alerte.

Pour le coup c'est le téléphone arabe qui nous a mis la puce à l'oreille.
Loin de nous rendre aphone, l'octroi d'i-phone nous hérissé les Gigas.

En l'occurrence un de nos illustres conseillers, sans doute fort à l'écoute de nos concitoyens, s'est vu octroyé un i-phone 5S (tarif acquisition par la collectivité = 466,80€), outil indispensable aux selfies et à l'immortalisation des diverses inaugurations et autres vernissages.

Outre le fait que ce genre de gadget dernier cri pourrait être acheté aux frais de l'intéressé, déjà fort pourvu en indemnités diverses, lorsque celui-ci quitte ses fonctions, le matériel acheté aux frais du contribuable lui est cédé gracieusement, et ce en toute transparence, avec une délibération en bonne et due forme, en nous laissant la saveur amère du casse parfait...

Sans doute notre élu souhaitait-il conserver quelques souvenirs photos ou s'engager en tant que bénévole à SOS amitié !!



Après cela, on s'étonne encore que certains voient jaunes.

- AR-2018-07-157 – Cession d'un téléphone portable à M. Bernard Philibert
101

CESSION D'UN TÉLÉPHONE PORTABLE À M. BERNARD PHILIBERT

Le Président du Département,

Arrêté légalisé en préfecture le 1 février 2019 sous le n° de référence 042-224200014-20190101-295312-AR-1-1

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3211-2 alinéa 10,

VU la délibération de l'Assemblée départementale du 16 octobre 2017 donnant délégation au Président

du Département de la Loire de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros, à l'exclusion des biens mobiliers mis en vente sur le site de courtage en ligne,

VU la délibération de la Commission permanente du 10 décembre 2018,

CONSIDERANT

La démission de Monsieur PHILIBERT de son mandat de Conseiller départemental et sa demande tendant à pouvoir racheter le téléphone que lui avait mis à disposition le Département de la Loire.

M. PHILIBERT a souhaité conserver ce téléphone portable, cette possibilité de rachat étant prévue par une délibération de la Commission permanente du 10 décembre 2018.

Ce matériel, acquis en mars 2014 pour un montant de 466,80 € TTC, présente aujourd'hui une valeur de rachat nulle.

Conformément à la délibération précédemment citée, il est proposé de céder ce téléphone à M. Bernard PHILIBERT à titre gratuit.

ARRETE (extrait)

Culture géniale : on a lu pour vous

S'il ne fallait retenir qu'un ouvrage pour comprendre le fonctionnement de la société française aujourd'hui, ce serait sans hésiter **Crépuscule** de Juan Branco.

Éclairage particulièrement lucide sur notre pouvoir actuel, ce texte a été écrit dans l'urgence fin 2018 en réponse à la guerre de communication orchestrée par le pouvoir contre le mouvement des gilets jaunes. C'est un pamphlet en forme de réquisitoire, dans la grande tradition française des pamphlets politiques, mais aussi le résultat d'une investigation solide, vérifiée, argumentée et libératrice. C'est un livre qui dérange, porté par une plume enlevée, qu'on ne peut lâcher tant ce qu'il raconte est sombre et édifiant.

Diffusé sur Internet dans un état original et brutal, il a généré un buzz considérable et des dizaines de milliers de téléchargements. Il paraît aujourd'hui en librairie, après bien des péripéties liées à son caractère subversif et emporté, dans une version différente du document diffusé sur le net. Introduit, chapitré différemment, le livre contient une enquête originale et des éléments inédits sur la banque Rothschild, le ministère des finances et les liens de journalistes avec Emmanuel Macron.



Refusé après moult hésitations par plusieurs maisons d'Édition de renom par crainte de déplaire au pouvoir, enfin publié par un duo d'éditeurs et porté par Denis Robert, *Crépuscule* brise la censure et étale à ciel ouvert les ressorts du pouvoir en place.

Il est le premier livre documenté, truffé d'informations inédites et recoupées, sur la manière dont Macron a gagné le pouvoir et tente de s'y maintenir malgré le mouvement des gilets jaunes. Il raconte comment Bernard Arnault et Xavier Niel, aidés de Mimi Marchand, ont « fait » Macron en coulisse.

Journal intime d'un compagnon d'armes et d'école de la génération dorée à la tête des affaires publiques depuis l'élection présidentielle, c'est un témoignage saisissant sur l'avènement du Président et de son entourage direct, les ministres, secrétaires d'État, conseillers, banquiers, milliardaires qui l'ont porté à la magistrature suprême et ont eux-mêmes fait leur place sous les ors de la République. Juan Branco a leur âge, il a fréquenté leurs écoles et les connaît intimement. Il a récolté les confidences d'amis, de proches.

La rumeur entourant la sortie du livre est telle qu'il faut s'attendre à des polémiques vives et violentes. Car Branco, en pirate et fils du producteur Paulo Branco, écrit très librement ce qu'il a vu et entendu auprès de journalistes « allant à la soupe » ou d'énarques trop ambitieux pour être honnêtes. Emmanuel Macron a gagné le pouvoir et s'y est maintenu avant de sombrer dans un crépuscule qui débouche sur une insurrection libératrice. Le livre de Branco fait peur. Car il pronostique, après ce crépuscule, une chute qui prend corps à la lecture de l'ouvrage.

Culture géniale : on a lu pour vous

Dans son dernier ouvrage, paru par surprise, sans service de presse ni promo auprès des journalistes, Ruffin égrène notamment les soutiens que Macron est allé chercher parmi les faiseurs d'argent, « comme une prostituée » selon ses propres mots. Ruffin se présente comme un humain contre l'incarnation d'un système. Le travail politique de Ruffin en ressort d'autant plus à l'aune de la manipulation politique de Macron. Son livre est vif, tendu, humain, celui de Macron, Révolution (XO, 2016) est lourd, mou, insignifiant, illisible – le choix des éditeurs est en lui-même parlant : pour Ruffin l'éditeur de Denis Robert, pour Macron celui de Guillaume Musso !

Comme on le sait, Ruffin et Macron furent tous deux élèves, à deux ans d'écart, au lycée La Providence à Amiens. L'éducation religieuse qu'ils y ont reçue est peut-être le seul vrai point commun entre les deux hommes. Macron a surtout gardé du jésuitisme la brillance fourbe, Ruffin le caractère missionnaire. Sans mentionner cette formation, Ruffin l'incarne quand il oppose « le désir de s'élever » de Macron à son propre désir, « presque de descendre ». Macron désire être divinisé en dominant, Ruffin obtient son salut en descendant parmi le peuple : « Je me sauve par les autres ». Si Macron vient de se faire photographier un genou à terre devant une tente de SDF, n'était-ce pas, en réponse à Ruffin, pour se donner aussi le rôle d'un dieu qui s'abaisse, selon le dogme chrétien ? Encore une fois, Macron est dans la posture et l'imposture (puisqu'il a en fait réduit considérablement le budget consacré aux personnes sans abri), quand Ruffin, lui, est dans le réel, comme en témoignent son œuvre et les portraits sensibles d'humains qu'elle porte.



Ruffin raconte l'humanité des personnes qu'il rencontre, et sa propre humanité, avec ses faiblesses et ses fiertés, exposées dans la vie comme dans l'écriture, sans protections. Et au fond, nous avons pitié de ce Macron qui ne peut survivre sans ses protections accumulées, sa femme-maman, son garde du corps, ses milliardaires, ses chefs d'entreprise pollueurs et tueurs, ses ministres imbéciles, ses militants téléguidés par SMS, ses médias achetés, sa police, son armée... Combien de temps, encore ?

Finalement la meilleure question que Ruffin pose à Macron dans ce livre est celle de son œuvre. Où est la grande œuvre que, plus jeune, Macron se vantait d'être en train d'écrire ? Elle n'est jamais venue au monde, ni sous la forme d'un livre, ni sous une autre forme. Car en littérature comme en politique et dans la vie, Macron n'existe que dans l'illusion, en illusionnant les autres et en s'illusionnant lui-même. Ruffin a des livres, des films et un journal à son actif. De bons livres, de bons films, un bon journal. Il a des enfants, il a des combats, une vie d'homme libre, jamais inféodé, assumant sa fragilité sans pour autant avoir besoin de la protection de puissants. Et une activité politique fondée sur des relations et des actions concrètes avec les gens et en direction des gens.

« Santé » vous bien !

Mutuelle, Gras Savoy, mais bien Gras alors !

Surprise Surprise..... On s'est amusé à comparer 2 feuilles de paie d'un agent de la collectivité entre Avril 2016 et Avril 2019.

Cet agent, de Catégorie B, né en 1967, est marié avec un enfant, tous déclarés sur le contrat. Il a pris la mutuelle proposée par le Département Intériale - Gras Savoy, suite à l'appel d'offre lancé précédemment, avec toutes les options (niveau 3). En effet, le montant mensuel était, au moment de la souscription, inférieur au Niveau 2 sur un contrat individuel. Coté prévoyance, il a tout pris aussi.

La santé est-elle une priorité au Département de la Loire ?

Au fil du temps et des augmentations subies par les agents (avec la bénédiction du Département), alors que SUDCT42 demandait au terme du premier marché (soit 3 ans en 2016) de relancer un marché au regard des dérives financières sur les adhésions. Gras Savoy a profité de la reconduction tacite pour proposer des augmentations énormes :

	Avril 2016	Avril 2019	Augmentation	%
Mutuelle	132,90 €	232,68 €	+99,78€	+42,88
Participation CD42	-15,00 €	-18,00 €		
Prévoyance	45,07 €	60,95 €	+15,88€	+26,05
Participation CD42	-20,00 €	-22,00 €		
Total	142,97 €	253,63 €	110,66 €	+44,07
Traitement de base brut	2 085,79 €	2 268,03 €	182,24 €	+9,19



Il est temps de prendre des congés

Temps de travail et jours de congé ? Piste de réflexion pour une vie meilleure. Rappelez-vous le slogan de 1968 : « Ne pas perdre sa vie à la gagner ». Aujourd'hui, il connaît un vif regain d'intérêt. Et pas seulement chez les jeunes. L'équilibre vie professionnelle /vie personnelle, mais aussi l'envie d'avoir plus de « marges de manœuvre » se montre de plus en plus pressante chez toutes les générations. Beaucoup d'entreprises ont déjà compris que, pour attirer et fidéliser les meilleurs collaborateurs, il convenait d'offrir une flexibilité partagée.

Le cas allemand est parlant

Les règles issues des conventions collectives peuvent évoluer à l'initiative des partenaires sociaux. Juridiquement, rien ne les empêche, par exemple, de transformer la majoration de salaire liée aux heures supplémentaires en repos compensateur ou de substituer des jours de repos à une augmentation annuelle, voire de laisser chaque salarié choisir entre les deux.

En Allemagne, les partenaires sociaux, ayant compris que l'arbitrage entre le temps et l'argent avait changé, mais aussi que la modération salariale pouvait passer par d'autres voies, le font depuis plusieurs années.

Un exemple

La Deutsche Bahn a signé, le 12 décembre 2016, un accord proposant aux 100 000 cheminots de choisir entre une augmentation de 2,6 %, passer de 39 heures à 38 heures, ou six jours de congé annuel ; au 1er janvier 2018, 58 % d'entre eux avaient choisi les congés supplémentaires, 40 % la hausse salariale et 2% la réduction du temps de travail hebdomadaire.

Puis, contagion prévisible, la Deutsche Post a suivi la tendance, le 1er octobre 2018 : ses 130 000 salariés peuvent choisir entre une augmentation de 3 % ou 60 heures libres sur l'année. Et fin octobre, la société Bosch a signé un accord innovant destiné à fidéliser trois cents experts de haut niveau. Ils ont le choix entre la semaine de 35, 38 ou 40 heures de travail, avec une « clause de confiance » leur permettant d'organiser leur travail au bureau ou ailleurs.

Côté repos, ils peuvent prendre chaque année un congé sabbatique non rémunéré de vingt jours, mais aussi reporter d'une année à l'autre dix jours de vacances.

Au-delà de leurs trente jours de congé annuel, ces talents mondialement chassés peuvent donc libérer, tous les deux ans, deux mois pour leurs projets personnels...

Inspirant, non ?

Ticket Chic, Ticket Choc

En 2000, le ticket restaurant était de 20 francs

Avec le passage à l'Euro au 1er janvier 2002, celui-ci a eu une valeur faciale de 3€ (soit 19.67 Francs), il n'y avait pas de petites économies à l'époque déjà....

Entre le 01/01/2002 et 31/12/2018, selon les chiffres de l'Insee et de France Inflation, l'inflation est de 27% (source http://france-inflation.com/calculateur_inflation.php)

En 2019, le Ticket Resto est toujours de 3€ dont 1.5€ de participation de l'agent pour un jour travaillé.

Souvent nos collègues nous disent que les commerçants ne savaient pas que des TR à 3€ existaient.... Nous devons être une des dernières administrations à avoir conservé cet acquis social !!!

Pour information on mange à moins de 3€ au siège de la Région Auvergne Rhône-Alpes (photo 1 et 2), avec entrée, plat, dessert (cf photo). Il faut dire que là-bas les élus régionaux mangent à la cantine et non pas au restaurant. Ceci explique peut-être cela !

Loire Forez (photo 3), bien plus petit que le Département, propose les tickets à 5€, là où Pole Emploi frôle les 10€.

Mesdames et Messieurs les élus départementaux, posez-vous la question du pourquoi les agents demandent des salles de convivialité dans les sites hyper centre stéphanois au détriment de surface de travail !

Témoignage :

Cantine du 17.04.19, Tarif 7.99€

RIA BUISSON JACQUARD

Bon appétit
Opérateur : Caisse self
Le 17/04/2019 à 12:42:40

DEPARTEMENT					
DEPARTEMENT NON SUB					
ANCIEN SOLDE			3,77		
	TVA	PU	TTC		
1 Supreme De Poulet	3	(3,50)	3,50		
1 Creme Brulee Fruits	3	(1,16)	1,16		
Sous Total : 2 article(s)			4,66		
1 Admission	3	(3,83)	3,83		
1 Participation	3	(-0,50)	-0,50		
NET A PAYER			7,99		
	TVA	TAUX	HT	TVA	TTC
3	10,00	7,28	0,73	7,99	
	Total	7,28	0,73	7,99	
Approvisionnement	CARTE BANCAIRE		20,00		
NOUV. SOLDE			15,78		

Ticket 11-21849

Il faut dire que ce jour-là, j'avais mangé « royal » à Jacquard :

- Suprême de poulet au riz
- Crème brulée aux abricots

Je reconnais, ce fut un festin, poulet non fermier avec sauce exotique au gout inconnu et riz blanc bien froid, et pour le dessert ma crème brulée l'était bien moins que Notre Dame et les 3 bouts d'abricot sortaient tout droit d'une boîte de conserve.... Cependant, l'eau était excellente et bien fraîche.

SUDCT42 demande :

La généralisation des tickets restaurants pour tous, y compris les ATTEE et les Ass. Fam.

Une valeur d'au moins 8€ qui couvrent un repas « grand luxe » à la cantine du RIA Jacquard

Ticket Chic, Ticket Choc (suite)



Photo 1

- Tartare 0.98€
- Mousse de courgettes 0.84€
- Asperges sauce mousseline 0.98€

Photo 2

Charcuterie ou
salade marinée
au poulet

1.12€



Photo 3 : Loire Forez 5.00€



Orange Mécanique !

Bonjour, présentez-nous votre parcours professionnel et en quoi celui-ci nourri votre pratique au sein des services du département ?

- Merci de me donner la parole, j'ai beaucoup appris en assistant mon mari dans ses missions politiques et sans paraphraser Nino Ferrer, « je viens du Sud » où j'y ai appris le sens de la Solidarité et de l'Entraide, et j'adore la peinture, je travaille essentiellement sur la couleur orange.

Comment cela ?

- Eh bien en tant que nouvelle arrivante, il n'est pas facile de faire son trou et mon statut de femme de DGS (secrétaire général de mairie ndlr) me fermait bien des portes pour exprimer mes compétences professionnelles. J'ai donc en parallèle développé mes talents artistiques.

Et alors ?

- C'est à ce moment, lors d'un vernissage, que j'ai eu la chance que l'on me tende la main, en totale impartialité et en totale transparence, ce qui m'a donné envie aujourd'hui au département de la Loire de me réorienter et d'aider les plus fragiles d'entre nous.

Effectivement rien de tel que d'avoir vécu des discriminations pour connaître la difficulté du rejet, cette sensation inique d'être montré du doigt, stigmatisé par son appartenance ou ses relations familiales. Vous donnez à voir un bel et courageux exemple de résilience, nous espérons que vous continuerez longtemps à partager cette attention aux faibles et aux exclus au sein de notre beau département.

https://www.liberation.fr/evenement/1997/02/10/les-villes-aux-mains-du-fn-dix-huit-mois-apres-orange-pressions-sous-la-chappe-gris-brun-menaces-int_197412

<http://lekiosqueauxcanards.com/article-le-fn-donneur-de-le-ons-mais-qu-en-est-il-des-villes-qu-il-a-gere-93014381.html>

https://www.lexpress.fr/informations/le-front-des-affaires_626678.html



Extrait d'un article paru dans Libé du 28/02/1998 :

https://www.liberation.fr/france/1998/02/28/jacques-bompard-et-madame-maires-d-orange-la-gestion-a-deux-de-la-ville-divise-la-municipalite-front_228466

« Les « biscuits », Bompard les donne tout seul, avec sa garde rapprochée. Le secrétaire général de la mairie, d'abord. François-Nicolas XXXXX (surnom FN, ndlr) est mis en examen pour ingérence et détournement, souvenir de son passage à la tête de l'office municipal d'HLM de Thonon-les-Bains. Le maire assure: « Ça ne tient pas debout. Je ne souhaite pas me débarrasser de lui pour des faits hypothétiques qu'il aurait commis ailleurs qu'à Orange. » Bompard garde le mis en examen, et en plus il embauche sa femme Annie : « Elle est refusée partout parce que son mari travaille chez moi. Je ne vois pas comment je peux la récuser. » La gestion de clan est revendiquée....

Maison à vendre !

Le droit de retrait au PVS, en 2016, a permis de mettre en lumière des difficultés de fonctionnement qu'il soit organisationnel ou bâtementaire. Avec le nouveau site Paul Petit, les services vont jouer aux chaises musicales pendant plusieurs mois : PAAE, PADD, DRH et donc le PVS. Sans oublier la DSI qui attend son tour depuis 2006 avec la réunification d'un service Arcole / Victor Duchamps.

Les objectifs sont de quitter la location du bâtiment de Fauriel (DIE et PADD) et de vendre celui de la DRH, au profit de réorganisations entre les rues Balay, Arcole et le Territoire Stéphanois (Place Jacquard) et Paul Petit (avec une concertation en interne des agents déconnectée des rencontres PAEE / DBMG apparemment).

Si le projet PVS est dans l'ensemble cohérent avec une participation à la fois des agents (notamment avec des groupes de travail), des chefs de services, des représentants du personnel, il reste quand même un point épineux qu'est le site d'Arcole. Sans aucune consultation de la DBMG ou de la DSI (étude du besoin, contraintes, impacts), le PVS a fait une proposition unilatérale de la (sa) réimplantation MLA / MDPH sur le site le 02/04/2019 en groupe de travail... On a casé les services MLA-MDPH et puis ce qui est gênant, MAIA et DSI, on les a placés comme on a pu....

Si bien que la MAIA se retrouve coupée des équipes médico-sociales au 1^{er} étage, et que la DSI récupère (enfin) 2 bureaux au 1^{er} étage (affectés il y a un an sans restitution) et quelques autres au 3^{ème}. Et l'on nous parle de cohérences intraservices... Remarque valable uniquement pour le PVS !

Il est vrai que la gestion d'un déménagement entre plusieurs services devrait relever de la compétence de la DBMG, en l'occurrence nous avons 3 entités : le PVS-MLA, le GIP MDPH et le PR-DSI. Alors pourquoi laisser faire le PVS réfléchir pour tout le monde, alors que chaque entité représente 1/3 des effectifs (GIP 51, DSI 50 + 6 à venir et PVS 57 agents) ?

Que les agents de Catégorie C à 4 personnes dans 21m² ne choquent personne (si SUDCT42 !) alors qu'un nouveau directeur PVS s'affecte plus de 32 m². En même temps comme il a 2 postes, nous sommes à 16m² par fonction (Directeur MLA et Directeur MDPH)

Néanmoins SUDCT42 a mis les pieds dans le plat auprès du DGS et la réunion pour le déménagement de la Direction de l'autonomie prévue le 06/05/19 à été annulée la veille pour que la DBMG revoie les propositions avec l'accompagnement d'un programmiste.



Le rire jaune

Alors que le mouvement des Gilets Jaunes est en phase de dépasser les records de longévité du mouvement social en France, il est temps pour les organisations syndicales de s'adonner à une saine autocritique :

Notre situation actuelle relève du jamais vu avec, dans le même moment, un mouvement durable et déterminé pour plus de justice sociale, la montée d'un mouvement large contre le réchauffement climatique et un espace politique dans une crise immense. Le capitalisme n'a jamais été à ce point délégitimé et la gauche, dans son ensemble, est en décomposition sur pied.

Le mouvement syndical, lui, est enfermé dans sa propre crise. Ça fait des années qu'il est traversé de profondes divergences entre deux pôles, le syndicalisme d'accompagnement et le syndicalisme de transformation.

Le mouvement des Gilets jaunes peut se raccorder à un syndicalisme de lutte. Or, les analyses au sujet de ce mouvement sont très clivées. Une partie des syndicalistes continue de voir ce mouvement comme une contestation réactionnaire. Et tou.te.s, favorables ou non à ce mouvement, sont confronté.e.s à la critique que leur renvoient les Gilets jaunes. Sur les ronds-points, il y a beaucoup de salarié.es qui sont, soit précaires ou chômeuses et chômeurs, soit dans des secteurs où le syndicalisme est absent. Ils et elles ont rarement fait l'expérience d'un syndicalisme utile à leurs cotés et nourrissent donc une défiance à son endroit. Ce mouvement est donc aussi une remise en cause du syndicalisme tel qu'il existe aujourd'hui, c'est-à-dire concentré dans les grandes boîtes, dans certains secteurs et dans le service public. Nous nous le prenons en pleine figure. Cette situation n'est pas un choix du mouvement syndical, qui depuis des années cherche à se désenclaver, mais cela crée une réelle difficulté.

Se confronter à cette situation, en entrant autant que possible dans le mouvement, ce n'est évidemment pas simple car les forces du syndicalisme sont précisément dans les territoires où le mouvement des Gilets jaunes s'est moins développé, comme en région parisienne. Dans les petites et moyennes villes, la situation peut être différente. Là, des syndicalistes, connu.es comme tels, sont présent.es sur des ronds-points et le plus souvent, il n'y a pas de difficulté si ils/elles acceptent d'être un.e parmi d'autres. Mais il y a aussi des endroits où c'est plus compliqué...



Le rire jaune (suite)

Ce mouvement révèle un monde du travail encore plus éclaté que nous ne le disons. Il n'y a pas seulement des différences entre salarié.es en CDI, précaires et chômeurs/chômeuses. Il y a aussi des différences entre les lieux de résidence. Les salarié.es des grandes villes, où il y a encore de l'activité, se sentent sûrement un peu plus à l'abri ... Mais il y a un sentiment largement partagé par toutes et tous que, globalement, cela ne va pas. D'où le soutien au mouvement que révèlent les sondages. Inversement, ce mouvement des Gilets jaunes ne se développe pas forcément dans les territoires où syndicats et associations de luttes sont bien présents ; et pourtant nous retrouvons certaines de nos idées et revendications dans les exigences des Gilets jaunes. Il y a de la circulation d'idées et des communautés de questions.

Il nous faut mieux comprendre les contradictions qui existent dans notre société entre les différentes formes de domination. Cette exigence ne concerne pas que les syndicats, elle concerne l'ensemble des mouvements sociaux. Et il nous faut retravailler sur les chemins de l'unification des opprimé.e.s. Cela ne se fera pas par le haut, par des appels généraux à la convergence des luttes, déconnectée des contradictions et des réalités diverses vécues par les un.es et les autres.

Cela permet de poser, à côté de la question de la répartition des richesses, des sujets plus transversaux comme par exemple le service public, mais aussi les questions d'égalité femmes/hommes, des discriminations racistes ou le droit à un environnement sain...

Ce chemin n'est pas facile. Il est parfois difficile pour les militant.es de faire le travail de convictions dans les services quand ils ne sont plus le lieu de « socialisation » qu'ils ont pu être à d'autres périodes. La diversité des statuts au sein d'un même lieu de travail, les pressions sur les conditions de travail... tout cela ne facilite pas le travail militant sur le terrain... D'où, parfois, cette oscillation entre des appels parfois incantatoires à la grève générale et les difficultés de concrétiser les mobilisations sur le terrain.



Tous les mouvements sociaux doivent sûrement tous repenser leurs actions, leurs stratégies, leurs réflexions sur une perspective d'émancipation au XXI^e siècle.

Ainsi, vos critiques et pistes d'évolution sont les bienvenues, car le syndicalisme, ce n'est pas le messie qui arrive avec des solutions clés en main, c'est vous, votre implication et votre travail sera ce que vous en ferez.

Loire, le Département cool !

Sea, sex and fun

Vous l'aurez remarqué, mais depuis le début de l'année c'est l'esprit de « coolitude » qui règne au département de la Loire.

Une série d'organisation d'évènements à couper le souffle : curling humain (en attendant la prochaine édition programmée de lancer de nains !), swimrun (bientôt le concours de lévitation au-dessus d'un brasier...), malheur à celui qui ne parle pas english, aux ringards qui ne maîtrisent pas les codes des réseaux sociaux (envoyez-nous un smiley pour nous signifier notre « drôlitude », aux bouseux non connectés qui ne pourront regarder la super vidéo Youtube en pièce jointe ou qui ne pourront s'éclater sur Facebook pour raconter en images et en émoticons leur journée de folie, et prochainement lors de « l'After Sports Tourisme » (cf Untranet)

Ah décidément les temps changent et ça fait du bien de se sentir dans le vent.

Club de la Presse

(on connaissait les emplois fictifs, maintenant il y a les sites fictifs ?)

<u>lo-</u>	CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DU CLUB DE LA PRESSE SIS : 3 RUE CHARLES DE GAULLE À SAINT-ETIENNE	<u>Adresse des</u>
	Le Président du Département,	<u>caux en oc-</u>
	<i>Arrêté légalisé en préfecture le 2 octobre 2018 sous le n° de référence 042-224200014-20180701-295116-AR-1-1</i>	<u>tobre 2018</u>
<u>=</u>	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3211-2 alinéa 6,	<u>(AR-2018-07</u>
	Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 16 octobre 2017 donnant délégation au Président du Département de la Loire à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée maximum de 9 ans.	<u>153)</u>
	CONSIDERANT	
	La demande du Club de la Presse d'occuper les locaux départementaux sis au rez-de-chaussée de la copropriété : 3 rue Charles de Gaulle à SAINT-ETIENNE.	

Club de la presse	7 Rue du Dr Rémy Annino 42000 SAINT-ETIENNE	150 €
-------------------	------------------------------------------------	-------

(que c'est long un déménagement)

SUDCT42 à Roanne

SUDCT42, conscient que le département de la Loire est géographiquement étendue, et que les décisions se concentrent bien souvent à St Etienne, va étendre son rayonnement avec des permanences chaque lundi à Roanne dans les locaux Solidaires à la bourse du travail (2 rue Moliere) à compter de ce mois de mai 2019.

Ainsi, vos problématiques personnelles ou collectives, vos contributions, vos propositions, nous permettront d'être plus efficaces et plus représentatifs de l'ensemble des agents sur le territoire lors des différentes commissions.

Nous ne sommes pas des magiciens qui changeront les orientations de notre structure ni le discrédit croissant de nos politiques sur les fonctionnaires, mais nous voulons continuer à être le grain de sable qui pose les questions qui dérangent notre institution.



A quand les 28 heures ?

Partage du temps de travail : élections professionnelles Fonction Publique du 6 décembre 2018

32h tout de suite, 28h demain !

ON PARTAGE !



Constat : Sur les 4 dernières décennies, le temps de travail n'a pas diminué.

Aujourd'hui, 6 millions de chômeurs, planète en souffrance : nécessité de travailler moins, mieux, tous

Les 32 ou 28h/semaine, c'est le plaidoyer pour une meilleure qualité de vie/et un nouveau modèle de société.

Ex.: Göteborg : passage aux 30h/sem., baisse de l'absentéisme, regain de motivation, efficacité.

Théorisé par Pierre Larrourou (Einstein avait raison), Paul Ariès (Gratuité versus capitalisme). Des propositions secrètes pour une nouvelle économie du bonheur), Serge Latouche (La décroissance).

Dans la même optique, se positionner sur l'acceptation de droit de tous les temps partiels (avec des équipes de remplaçants) et des disponibilités (accroissement du bien-être au travail).

Construire les modalités de reconnaissance/de prise en compte du travail bénévole dans le déroulé de carrière.

Projet de loi « Macronien » sur la réforme de la FP, ou comment tuer la Fonction Publique !

DECRYPTAGE

- Promouvoir **dialogue social** + stratégique dans le respect des garanties des agents publics

Renforcer gouvernance du dialogue social au niveau inter-FP et par versant

→ instance unique pour développer les politiques RH + conditions de travail

→ **fusion CT/CHSCT**

→ **comité social d'administration (CSA)**, sur le modèle du comité social et économique (CSE) dans le privé

Réorganiser CAP pour meilleur accompagnement des situations individuelles complexes

→ **avis préalable sur les questions liées aux mutations et aux mobilités, à l'avancement et aux promotions "supprimé"**

→ réservées aux **situations exceptionnelles** (procédures disciplinaires, recours...).
Seule contrepartie : un "**recours administratif préalable obligatoire**" en cas de **décision défavorable pour l'agent**. Un accompagnement par un représentant syndical est également prévu pour les agents qui demanderaient un recours, selon le texte amendé.

Développer le recours à la **négociation collective** dans la FP

- Développer **leviers managériaux** pour action publique + réactive et + efficace

Élargir recours au contrat : emplois de direction de l'État et de ses établissements publics, des CT et de leurs établissements publics et des établissements relevant de la FPH

→ **remise en cause du statut de fonctionnaire ?**

Création **nouveau CDD « de projet »** dans 3 versants

→ pour des **missions ponctuelles** avec une durée minimale d'1 an et dans la limite de 6 ans

Autoriser **recrutement** par voie de **contrat** sur **emplois permanents** de catégories **A, B et C**, par dérogation au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires au sein de la **FPE**

Développement du recours au contrat sur emploi permanent pour faire face au besoin à temps non complet dans la **FPT**

Faciliter + accélérer les mouvements de **mutation des fonctionnaires de l'État**

Sécuriser **rémunération agents contractuels** recrutés sur emplois permanents, et prendre en compte, comme pour les fonctionnaires, leur engagement et leurs résultats individuels et collectifs

Mieux reconnaître les mérites individuels dans les procédures d'avancement et de promotion au choix dans 3 versants

Moderniser et harmoniser **l'échelle des sanctions** entre 3 versants de la FP

Projet de loi « Macronien » sur la réforme de la FP, ou comment tuer la Fonction Publique ! (suite et mort)

- Favoriser la **mobilité** et accompagner les **transitions professionnelles** des agents publics dans la **FP** et le **secteur privé** :
 - Garantir la **portabilité des droits** CPF en cas de mobilité entre les secteurs public et privé
 - Fluidifier la mobilité des fonctionnaires FPE
 - Durée d'affectation - FPE
 - Création d'une **portabilité du CDI** en inter-versants
 - Favoriser la **rupture conventionnelle** de la relation de travail et droit à l'allocation de retour à l'emploi
 - Création d'un **dispositif** global d'**accompagnement** des agents dont l'emploi est supprimé dans le cadre d'une restructuration (FPE + FPH)
 - Création d'un **mécanisme de détachement automatique** et de « sac à dos social » pour les fonctionnaires concernés par l'**externalisation** de leur service ou de leur mission
- Renforcer l'**égalité professionnelle** dans la FP :
 - Obligation de **plans d'action « égalité professionnelle »** d'ici à 2020
 - Extension et renforcement du dispositif de **nominations équilibrées** sur les **emplois de direction**
 - Inapplication jour de carence pour congés maladie** liés à la **grossesse + maintien des primes FPT congé maternité**
 - Maintien droits à l'avancement** – promotion en cas de congé parental et de disponibilité de droit pour élever un enfant et promotion équilibrée
 - Favoriser le **déroulement de carrière** des personnes en situation de **handicap**

**La Fonction Publique alignée sur les
règles du secteur privé,
au détriment du statut de fonctionnaire
et de l'indépendance des agents
à l'égard du pouvoir !
Voilà donc notre décryptage !**

Affaire DRH... Et si on en parlait un peu ?

Une petite délibération...

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Nos Réf : AR-2019-01-2

APPEL INCIDENT ET CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Le Président du Département,

Arrêté légalisé en préfecture le 3 janvier 2019 sous le n° de référence 042-224200014-20190101-304208-AR-1-1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3221-10-1,

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 16 octobre 2017 donnant délégation à son Président pour ester en justice au nom du Département et de défendre celui-ci dans toutes les instances le concernant,

Vu le jugement du Tribunal correctionnel de Saint-Etienne rendu le 20 décembre 2018 condamnant Monsieur XXXXX procédure dans laquelle le Département de la Loire s'est constitué partie civile

Vu l'appel interjeté le 24 décembre 2018 par Monsieur XXXXXXXX contre le jugement précité

Vu l'appel interjeté le 24 décembre 2018 par Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne

Considérant que le Département de la Loire entend interjeter appel incident et renouveler sa constitution de partie civile devant la Cour d'Appel de Lyon afin de solliciter notamment le remboursement des traitements, charges patronales, frais médicaux et sommes engagées au titre de la protection fonctionnelle accordée à son agent, Madame XXXXXXXX.

ARRETE

Article 1

Le Département de la Loire décide d'interjeter appel incident du jugement rendu le 20 décembre 2018 et de se constituer partie civile lors de l'audience qui se tiendra devant la Cour d'appel de Lyon

Article 2

Le Cabinet XXXXXXXX et Associés, représenté par Maître XXXXXX, avocat au Barreau de SAINT-ETIENNE, 2 rue XXXXXXXX 42000 SAINT-ETIENNE, est chargé de la défense des intérêts du Département.

Article 3

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance de l'assemblée départementale.

Article 4

Monsieur le Directeur général des services du Département et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Etienne, le 3 janvier 2019

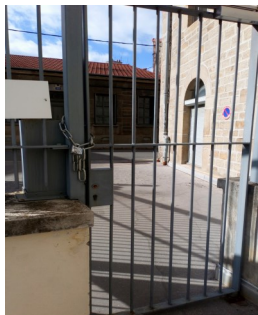
Le Président Georges ZIEGLER

A la cantine — Photos exclusives



Bonjour ca va toi ?

- Oui on a eu la visite de la ministre Cluzel, quel bordel !

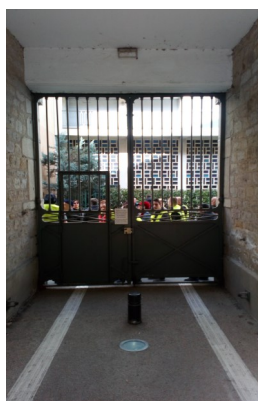


Racontes !

- Et mon devoir de réserve... D'abord la rue d'Arcole était bloquée à cause des gilets jaunes, on a fait évacuer les usagers avant midi, tu sais on arrive même à dématérialiser les personnes handicapées, plein de collègues sont même partis du boulot à midi, car ils allaient cadenasser le portail (ndlr cf photo de couverture) et bloquer la grille derrière jusqu'à 17h00.

Ben cool ! Pour une fois qu'ils ont eu un cadeau ministériel !

- Le Préfet et la Secrétaire d'État se sont garés, je te le donne en 1000, sur les places handicapés du coup ! Le plus rigolo, c'est quand elle a vu le Président du Département, elle a demandé au Préfet si c'était un EPHAD ou la MDPH qu'elle visitait...



Elle a beaucoup d'humour en fait. Elle a admiré le bâtiment, et le Président lui a dit que c'était une ancienne gendarmerie et que si les Gilets Jaunes attaquaient, on pourrait se replier dans les caves, comme pendant la guerre !

Tu déconnes ?

- Oui, bien sur ! Bref, ils ont fait pleins de photos avant d'entrer dans la salle de réunion. Elle m'a même fait coucou la ministre. On aurait dit une rock star. J'ai pas pu assister à la rencontre, je ne suis pas assez VIP pour eux !

Et puis ?

- Elle a ensuite visité les locaux, elle avait disparu un moment avec le Président

(silence). Là, j'ai entendu qu'elle ne voulait pas faire le grand débat au Soleil qui était inscrit à son agenda en début de semaine, qu'elle l'avait fait supprimé, et que le maire de Saint-Etienne était très en colère ! Le Président, il jubilait, il a répondu « bien fait pour le petit ! »

Carrément !

- Oui, en plus le Président a dit « Evence » (ndlr c'est le prénom du Préfet), « il est pas content Gaël » (ndlr prénom du Maire de Sainté), « Viens on refait des photos pour l'énerver encore plus ». Le Préfet lui a même dit qu'il organisait une rencontre régionale des Gilets Jaunes, à Saint-Etienne, prochainement avec

les RG, rien que pour l'embêter, et que la Pref et le Département seraient bien protégés par les CRS.

Ô p...n ! ça promet pour la Métropolisation !

- C'est sûr que c'est chaud ! Bon ensuite, elle a demandé au Président s'il touchait la PCH ou l'APA, il a répondu que non, toujours son sens de l'humour à la Sous-Ministre, avant de repartir en cortège avec la police pour visiter un Esat.

Eh bien, vous avez bien rigolé !

- Le plus drôle, il paraît que c'est à l'aéroport d'Andrézieux. Ben oui, comme il n'y a plus d'avion depuis plusieurs mois, la tour de contrôle n'arrivait pas à allumer la piste pour son avion. C'est comme chez nous à force de prendre des renforts et remplacements, plus personne ne connaît le taf !



A consommer avec modération :

Un témoignage comme l'on en lit rarement.

Un jeune homme embauché comme intérimaire raconte son quotidien dans les usines de plats industriels, de préparations de poissons, et dans un abattoir. L'envers du décor, le revers de la médaille, l'horreur des boulots aliénants où le corps souffre et où l'esprit s'avilit sur l'autel de la mondialisation et du capitalisme.

Car ce que donne à voir en creux ces propos touchants, c'est la responsabilité de chacun dans la pérennité d'un système ; les choix alimentaires de chacun ont des conséquences sur d'autres personnes.

Lisez cet ouvrage et vous ne consommerez plus pareil !

Joseph Ponthus : A la ligne (La Table ronde/Janvier 2019)

La France en 1939.....



.....Saint-Etienne en 2019 !!!!!



Photo prise le lundi 13/05/2019 10h00

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse Personnelle :

Téléphone et mail personnels :

Adresse professionnelle :

Téléphone et mail professionnels :

Titulaire ou stagiaire

Contractuel

Catégorie A B

C

Assistant Familial

Supplément dernière minute CAP (Modèle de recours)

Nom et prénom de l'agent

Pole / Direction / Service / Cellule

Matricule

Grade de l'agent,

Échelon

Groupe Fonction

Madame la Présidente de la CAP (**Catégorie ?**)

S/C (N+1 responsable hiérarchique)

Objet : Motifs de la saisine de la CAP

Madame la Présidente

J'ai l'honneur de vous solliciter par recours pour la CAP (**Catégorie ?**) dont je relève, pour (le grade de....., la demande de refus de formation...., un refus de temps partiel...).

Motif : Développement de l'argumentaire

Afin que mon dossier puisse être examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des documents joints :

- Document 1
- Document 2
- Document 3

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à,

Le,

(prénom et, nom lisibles et signature)

Copie : DRH (par mail à 1H DRH Dialogue Social)